

Compte rendu de la réunion publique du 23/04/2016 A la Barre-de-Monts

Une soixantaine de personnes présentes
Une journaliste de Ouest France
Pas de représentant d'ERDF
Des élus discrets

Introduction par un membre du collectif:

- Remerciements à la commune, aux personnes présentes et à Stéphane LHOMME venu bénévolement.
- Présentation du collectif et de son action (une quinzaine de membres)
- Précision sur désistement d'ERDF: malgré la demande officielle du maire de La Barre de Monts, ERDF a refusé le débat contradictoire et démocratique.

Intervention de Stéphane LHOMME

(élu sur Saint Macaire 33)

En fait, on est face à 3 programmes de compteurs communicants : linky (électricité), Gazpar (gaz) et les compteurs d'eau.

les prétextes à l'installation du Linky :

- l'afflux des énergies renouvelables dans le réseau électrique nous impose ce nouveau compteur. Or, l'Allemagne a renoncé à son déploiement alors qu'elle utilise énormément plus d'énergies renouvelables que nous.
- Linky va permettre une facturation précise. Mais depuis longtemps, on peut communiquer sa consommation réelle par mail ou téléphone.
- Linky va nous permettre d'avoir accès à de nouvelles offres. Effectivement, les fournisseurs d'énergie sont prêts à nous proposer des offres payantes.
- C'est une obligation européenne. Non, le déploiement est prévu si c'est " proportionné compte tenu des économies potentielles ". D'ailleurs, l'Allemagne y a renoncé.
- C'est dans la loi de transition énergétique. C'est vrai, et dans cette loi, le code de l'énergie dit aussi que les collectivités sont propriétaires des compteurs. Donc, elles peuvent s'opposer. Ce sera à la justice administrative de trancher.
- On va faire des économies d'énergie. C'est peu probable : d'après les expérimentations réalisées, les gens font attention au début puis peu à peu, reprennent leurs habitudes.

- C'est gratuit. Non, NOUS finançons ERDF. " Le retour sur investissement se fera sur les consommations non facturées". En effet, Linky disjoncte plus facilement, il faudra prendre un abonnement plus cher.

La vraie raison du déploiement :

extrait d'une brochure ERDF adressée aux industriels :

"Le programme Linky a pour ambition de créer un standard mondial de l'industrie du comptage évolué. Pour y parvenir, ERDF a bâti un système évolutif utilisant des technologies de pointe, capables de gérer de très importants flux de données. Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur : BigData, usages Domotiques, objets connectés. L'installation de ces compteurs bénéficiera à l'ensemble de la filière électrique. Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie : fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, startups".

Il s'agit d'un business gigantesque.

les conséquences de l'installation de Linky :

- désastre environnemental : pour 5 à 7 Milliards d'euros, on se débarrasse de compteurs en parfait état de marche.
- les ondes CPL vont rayonner 24/24 dans toute la maison (dit M. Ozono, fabricant du Linky). Pourtant l'OMS a classé ces ondes "potentiellement cancérigènes" et s'inquiète des expositions faibles mais prolongées.
- on utilise les communes et le patrimoine des communes pour des intérêts privés.

Questions du public :

Les moyens de se défendre ?

- le plus efficace, c'est les délibérations municipales. Plus il y en aura, plus on aura de poids : 113 à ce jour sur 300 concernées par la pose.
- même en cas de transfert à un syndicat d'énergie, les communes peuvent délibérer et demander au syndicat de prendre en compte la volonté démocratique.
- les refus individuels sont importants aussi, mais si le compteur est à l'extérieur de la maison il est changé malgré tout. Certains cadenaient leurs compteurs, on peut parler de légitime défense !
- une seule commune est attaquée à ce jour (Varennes sur Seine) au tribunal administratif. On suit de près. Ce sera long : elle peut prendre une nouvelle délibération en tenant compte des motivations du TA, elle peut faire appel...

On est déjà exposé aux ondes !

- C'est vrai ! Justement, il est temps plutôt de penser à comment réduire notre exposition, à protéger les populations !

Peut-on demander à ERDF de nous remettre notre ancien compteur ?

- C'est difficile, tout va dépendre de la mobilisation. Cela peut se faire dans un deuxième temps, les Québécois ont bien réussi !

Peut-on attendre un soutien de Ségolène Royal et de l'étude de l'ANSES à venir ?

- Non, rien à espérer de ces deux côtés là.

Y a-t-il une carte du déploiement en France ?

- Oui, sur le site "linky bientôt chez vous", mais ce n'est pas toujours fiable.

Existe-t-il un service juridique compétent ?

- Oui, auprès de la très sérieuse association Robin des Toits. Son avocat a été contacté par Varennes.

Conclusion :

Par un membre du collectif : remerciements, documents à disposition au fond de la salle, boîte pour recueillir une participation aux frais de la réunion.